



DISTRICT DE SEINE & MARNE



**Section chargée de la formation, du perfectionnement et
de l'évaluation des arbitres.**

Questionnaire Arbitres District 77

Corrigé

Saison 2021-2022

Liste des abréviations utilisées pour votre test théorique

ADJ : Arrêt du jeu

AVT : Avertissement

BAT : Balle à terre

CAS : Comportement antisportif

CF : Coup franc

CFD : Coup franc direct

CFI : Coup franc indirect

CPB : Coup de pied de but

EXC : Exclusion

Corner (pas d'abréviation)

Rapport : RCC.

HJ : Hors-jeu

PY : Penalty

RT : Rentrée de touche

SDB : Surface de but

SDR : Surface de réparation

SRA : Sous réserve de l'avantage

SRP loi 8 : Sous réserve de la procédure
de la loi 8

SRP loi 13 : Sous réserve de la procédure
de la loi 13



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°1 :

Réponse : C

Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol.

Tous les joueurs (pas seulement les adversaires) doivent se trouver au moins à 4 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

Question n°2 :

Réponse : A

Un joueur en position de hors-jeu au moment où le ballon est passé ou touché par un coéquipier doit être sanctionné uniquement lorsqu'il commence à prendre une part active au jeu :

- En interférant avec un adversaire, car il empêche un adversaire de jouer ou d'être en position de jouer le ballon **en entravant clairement son champ de vision**.

Il est clair sur la vidéo que le joueur en position de hors-jeu n'entrave pas la vision du gardien de but.

Question n°3 :

Réponse : D

Si un coéquipier du gardien de but commet une infraction :

- **Le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but .**
- Le penalty doit être retiré si le ballon ne pénètre pas dans le but.

Question n°4 :

Réponse : D

Avertissements pour comportement antisportif :

Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il :

- Initie délibérément une stratégie pour que le ballon soit passé (y compris sur coup franc ou coup de pied de but) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ; le gardien de but est averti s'il est celui qui initie cette stratégie délibérée.

Un coup franc indirect est accordé lorsqu'un joueur :

- Initie délibérément une stratégie pour que le ballon soit passé (y compris sur coup franc ou coup de pied de but) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ; le gardien de but est pénalisé s'il est celui qui initie cette stratégie délibérée.



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°5 :

Réponse : C

L'intensité et l'impact seront déterminants quant à la sanction disciplinaire attribuée au joueur fautif.

En général:

En dessous de la cheville (semelle basse): AVERTISSEMENT

Au-dessus de la cheville (semelle haute): EXCLUSION

Question n°6 :

Réponse : A

Un coup franc indirect est accordé si, à l'intérieur de sa surface de réparation, un gardien de but commet l'une des infractions suivantes :

- (...)
- Touche le ballon du bras ou de la main sur une passe bottée délibérément par un coéquipier

Question n°7 :

Réponse : C

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire, y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position, **sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire.**

Dans ce cas, EXC du défenseur pour annihiler une occasion de but en touchant le ballon de la main. PY.

Question n°8 :

Réponse : B

- L'arbitre arrête le jeu si un joueur est sérieusement blessé, et s'assure que le joueur est transporté hors du terrain.
- Fait reprendre le jeu par une balle à terre si le jeu n'a pas été arrêté pour une autre raison que la blessure d'un joueur ou si la blessure n'a pas été causée par une infraction aux Lois du Jeu



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°9 :

Réponse : **D**

Si, une fois que le ballon est en jeu, l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé.

Sur cette vidéo, l'arbitre doit considérer qu'en touchant une seconde fois le ballon alors qu'un attaquant se précipite pour marquer le but, le gardien de but annihile une occasion manifeste de but.

Texte de la Loi 12 :

Toutefois, si l'infraction consiste à avoir joué le ballon une deuxième fois (que ce soit ou non de la main/du bras) après la reprise du jeu et avant qu'il ne touche un autre joueur, **le gardien de but doit être sanctionné si l'infraction stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste.**

Question n°10 :

Réponse : **A**

Si un joueur de chaque équipe commet une infraction, le penalty doit être retiré sauf si un des joueurs commet une infraction plus grave.

Question n°11 :

Réponse : **B**

Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit :

Se tenir debout face au terrain ;

Avoir, au moins partiellement, les deux pieds sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain ;

Lancer le ballon des deux mains depuis la nuque et par-dessus la tête depuis l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

(...)

Pour toute autre infraction à la présente Loi, la rentrée de touche doit être exécutée par un joueur adverse.

Question n°12 :

Réponse : **C**

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire, **y compris de la main ou du bras**, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position, sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire.



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°13 :

Réponse : **D**

Le ballon :

Doit être immobile et l'exécutant ne doit pas retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur ;

Est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.

Question n°14 :

Réponse : **A**

Si un but a été marqué et si le ballon semble cependant toujours en jeu, l'arbitre assistant devra d'abord lever son drapeau pour attirer l'attention de l'arbitre puis suivre la procédure habituelle consistant à courir le long de la ligne de touche sur une distance de 25 à 30 mètres en direction de la ligne médiane.

Question n°15 :

Réponse : **B**

Avantage

Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu.

Cependant, si l'infraction consistait à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, le joueur sera averti pour comportement antisportif ; si l'infraction consistait à tenter de perturber ou stopper une attaque prometteuse, le joueur ne sera pas averti.

Question n°16 :

- ADJ. (0.5)
- EXC du joueur blanc pour avoir commis un acte de brutalité. (*Un joueur se rend coupable d'un acte de brutalité s'il agit ou essaie d'agir avec **violence ou brutalité** envers un adversaire alors qu'ils ne **disputent pas le ballon***). (0.5+0.5)
- CFD à l'endroit de la faute pour l'équipe bleue.
- RCC. (0.5)

(Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°17 :

- ADJ. (0.5)
 - AVT pour CAS. (Si un joueur commet une faute contre un adversaire pour annihiler une occasion de but manifeste et que l'arbitre **accorde un penalty**, le joueur fautif est averti s'il a tenté de jouer le ballon). (0.5+0.5)
 - PY.
 - RCC. (0.5)
- (Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).

Question n°18 :

- Ne pas autoriser la reprise du jeu. (0.4)
 - Exclusion. (0.4)
Les infractions suivantes sont passibles d'exclusion (liste non exhaustive) :
 - quitter délibérément la surface technique pour : (0.4)
 - signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre. (0.4)
 - Rentrée de touche à faire par l'équipe adverse au joueur ayant touché le ballon en dernier selon l'arbitre.
 - RCC. (0.4)
- (Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).

Question n°19 :

- ADJ (avant que le ballon ne soit hors du jeu). (0.5)
 - EXC du défenseur pour anéantissement d'une occasion manifeste de but. (0.5+0.5)
 - PY.
 - RCC. (0.5)
- (Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).

Question n°20 :

- ADJ. (0.5)
 - EXC du défenseur pour anéantissement d'une occasion manifeste de but (attaquant en dehors de la SR se dirigeant globalement vers le but). (0.5+0.5)
 - CFD pour l'équipe attaquante.
 - RCC. (0.5)
- (Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Questions littéraires à un 1 point (si réponse incomplète : 0)

Question n°21 :

- quand le ballon est entièrement sorti du terrain et à quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche ;
- quand un joueur en position de hors-jeu peut être sanctionné ;
- quand un remplacement est demandé ;
- lors de penalties, si le gardien de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne ; en la présence d'arbitres assistants supplémentaires, l'arbitre assistant devra se tenir à hauteur du point de penalty.

Question n°22 :

- les remplacements ;
- l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain ;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;
- les sanctions disciplinaires ;
- les arrêts de jeu de nature médicale autorisés par le règlement de la compétition, comme par exemple les « pauses de récupération » (d'une minute maximum) et les « pauses de rafraîchissement » (90 secondes à 3 minutes) ;
- les vérifications et analyses effectuées dans le cadre de l'assistance vidéo à l'arbitrage ;
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple célébration d'un but)

Question n°23 :

- qu'à l'occasion d'un arrêt de jeu ;
- qu'au niveau de la ligne médiane ;
- qu'après la sortie du joueur qu'il doit remplacer ;
- qu'après y avoir été invité par un signe de l'arbitre.



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°24 :

- au moins à 9,15 m du point de penalty ;
- derrière le point de penalty ;
- dans les limites du terrain ;
- hors de la surface de réparation.

Question n°25 :

- pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation.
- ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou du quatrième officiel.
- exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision.
- quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autre infraction).

5 QUESTIONS LITTERAIRES (2 POINTS)

Question n°26 :

- Passe effectuée autrement qu'avec le pied. (1 point)
- Ballon hors du jeu. (1 point)

Question n°27 :

But accordé. (0.5)

Avertissement au remplaçant pour être entré sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. (0.5+0.5+0.5)

Coup d'envoi.

(Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).



DISTRICT DE SEINE & MARNE



Question n°28 :

- Arrêt du jeu. (0.5)
- Exclusion de la personne supplémentaire selon la nature de la faute commise. (0.5+0.5)
- RCC. (0.5)

Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.

Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit où elle a interféré sous réserve de la procédure de la loi 13.

(Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).

Question n°29 :

- Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu hors du terrain : (0.1)
- Rentrée de touche pour l'équipe A.

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu sur le terrain ou sur la ligne de touche : (0.1)

- Le ballon sort du terrain :
- Rentrée de touche pour l'équipe A. (0.3)
- Le ballon reste sur le terrain et entraîne une attaque prometteuse pour l'équipe B :
- Arrêt du jeu. (0.3)
- Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant. (0.3)
- Le ballon reste sur le terrain et n'entraîne pas une attaque prometteuse pour l'équipe B :
- Laisser jouer. (0.3)
- Le ballon reste sur le terrain et est récupéré par l'équipe A :
- Arrêt du jeu. (0.3)
- Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant. (0.3)

Question n°30 :

- But refusé. (0.5)
- Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air". Un adversaire ne peut donc pas le lui disputer. (0.5)
- Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13. (0.5+0.5)

(Mauvaise reprise de jeu ou pas de reprise de jeu = 0 point à la question).